

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 24 MARS 2009

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	

L'an deux mille neuf

et le : 24 mars

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur PATRICE GROFF

Le comité syndical du 6 mars 2009, régulièrement convoqué par courrier du 25 février 2009, n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le mardi 24 mars 2009 conformément à l'article 9 des statuts et conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de la convocation

11 mars 2009

Nombre de Membres présents :

Date d'affichage

11 mars 2009

M

est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**ADMISSIONS EN NON
VALEUR**

ADMISSIONS EN NON VALEUR

VOTE :

POUR :

CONTRE :

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, accepte par voix pour, voix contre et abstention, l'admission en non valeur des titres suivants émis sur le budget annexe SPANC :

- exercice 2006 : titre n° 37 article 393 pour un montant de 31,65 €
- exercice 2007 : titre n° 48 article 402 pour un montant de 31,65 €
- exercice 2008 : titre n° 66 article 409 pour un montant de 31,65 €.

**DELIBERATION
N° 2009/12**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Patrice GROFF

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du 24 mars 2009